

Nombre de membres : L'an deux mille onze
En exercice : 15 le vingt huit juillet
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de PRIZIAC dûment
Votants : 14 convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LE NINIVEN Dominique, Maire

Date de convocation : 22 juillet 2011

PRESENTS : LE NINIVEN Dominique, QUEMENER Armel, PENFORNIS Robert, BIDAN Pascal, BALAN Sidonie, GANIVET Alain, LAVOLE Béatrice, LE PIMPEC Didier, ROPERS Jean-Yves, SEZILLE Hervé, LE GUENIC Martine

ABSENTE : LE BARTZ Christine

ABSENTS REPRESENTES : LE GUENIC Denis, ROY Claude, HELLEGOUARCH Anne-Marie

Madame BALAN Sidonie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 juin 2011 dont le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 14 / Objet : MOTION D'OPPOSITION A L'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUEE A LE SAINT

La Commune de PRIZIAC apporte son soutien à la Commune de LE SAINT ainsi qu'à l'association qui s'oppose à l'extension de la carrière de « Guernambigot » en LE SAINT.

La Commune de PRIZIAC s'oppose également au projet d'extension du Groupe COINTO PIGEON dont l'objectif est d'exploiter 100.000 tonnes de granulats (fonds de routes) par an au lieu des 4.000 tonnes de pierres de taille actuelles soit **25 FOIS PLUS !**

Les nuisances d'une telle extension sont multiples et pour la plupart définitives :

- poussières nocives dans l'air et sur la végétation (concassage),
- nuisances sonores des explosions, des machines et des engins d'exploitation pour les habitations proches,
- atteintes à la faune et la flore locale,
- impacts sur les cours d'eau, les nappes phréatiques et les zones humides,
- dégradations des maisons par des fissures liées aux ondes de choc,
- dévaluation du patrimoine bâti et agricole,
- destruction des chemins de randonnées et du tourisme vert,
- circulation intense de camions sur des chemins vicinaux,
- menaces pour les emplois liés à l'agriculture et au tourisme,
- activité pouvant mettre en péril de nombreux emplois liés à l'activité agricole biologique.



L'acceptation d'une telle extension serait une catastrophe écologique dans tous les sens du terme pour l'eau, le Centre Bretagne en général et la Commune de LE SAINT en particulier.

Ce projet de développement industriel est un non sens qui va à l'encontre du développement durable, du Grenelle de l'environnement, de la préservation de l'eau, de l'emploi, du développement de l'agriculture durable et a pour seul but l'enrichissement de quelques personnes au détriment de milliers de contribuables.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus s'opposent à l'unanimité à ce projet d'extension de la carrière.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Certifié exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture de PONTIVY
Le 09 AOUT 2011
Publié ou affiché le
11 AOUT 2011

